

Seul le prononcé fait foi.

Déclaration de la France

63^{ème} Session de la Commission des Stupéfiants

Vienne, 2-6 mars 2020

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Madame la Directrice exécutive,
Mesdames et Messieurs,

La France souscrit pleinement à la déclaration prononcée par l'Union européenne.

Les débats de cette 63^{ème} Commission des stupéfiants ont été marqués par l'étude des recommandations de l'OMS sur le cannabis. Comme vous le savez, l'UE était prête à voter sur un certain nombre de recommandations qu'elle considère suffisamment étayées scientifiquement. Nous prenons acte du fait que plusieurs pays ont besoin de davantage de temps pour apprécier la portée et évaluer l'impact des changements proposés par l'OMS. Nous avons donc accepté de reporter le vote en décembre, mais nous estimons qu'il est important que la Commission des stupéfiants puisse prendre une position claire encore cette année.

La question est à la fois politique et scientifique.

Politique car il s'agit d'une question sur laquelle nos gouvernements sont attendus et scientifique car les études apportent presque quotidiennement des nouvelles données dans ce domaine.

Mais je dirais qu'avant tout il s'agit d'une question de santé publique. D'où l'importance de bien identifier les objectifs que nous poursuivons et les solutions que nous pouvons apporter. Ce que nous déciderons, ensemble, aura un impact sur les générations futures.

La France est très attentive aux innovations thérapeutiques et c'est la raison pour laquelle elle lancera cette année une expérimentation strictement encadrée sur l'usage médical du cannabis. Car si des personnes, qui souffrent et qui ne sont pas soulagées par l'arsenal thérapeutique existant, peuvent l'être grâce à des médicaments nouveaux élaborés à partir du cannabis, sur la base d'études qui auront évalué rigoureusement et de manière indépendante le rapport bénéfices / risques, nous devons mettre de tels traitements à leur disposition.

Mais il nous faut rester très vigilants. La pression est forte pour ouvrir les marchés à des substances diverses et variées, en mettant en avant de prétendues vertus bénéfiques ou en niant les effets délétères.

Donc oui, nous sommes favorables à poursuivre, voire à renforcer, la recherche sur les cannabinoïdes à des fins thérapeutiques. Mais non, nous ne sommes pas favorables à la mise sur le marché de substances psychoactives qui ont des conséquences néfastes, notamment sur les cerveaux en maturation des jeunes.

Ne nous laissons pas embarquer dans un débat sans fin sur les nouvelles régulations des marchés du cannabis dont l'objectif principal serait d'offrir à certains acteurs davantage de profits. Gardons notre énergie collectivement pour lutter contre la banalisation de l'usage des drogues, et réduire les niveaux d'usages.

Les menaces que représentent le détournement de médicaments, y compris l'accessibilité d'opioïdes, la diffusion de la cocaïne ou encore le développement de nouvelles substances psychoactives toujours plus nombreuses, sont autant de défis auxquels nous devons faire face, ensemble, plus efficacement.

Aujourd'hui, nous savons ce qui marche : une approche équilibrée, telle que celle adoptée par la communauté internationale lors de la session extraordinaire de l'AGNU tenue en 2016 sur le problème mondial de la drogue. C'est cette approche que la France a déclinée dans son plan national de mobilisation contre les addictions pour la période 2018-2022.

J'en rappelle ici 4 principaux axes de cette approche équilibrée :

Premièrement, il faut renforcer les compétences de nos jeunes pour qu'en étant bien avec eux-mêmes et bien avec les autres, ils ne glissent pas vers les addictions.

Deuxièmement, nous devons aussi davantage expliquer les importantes conséquences sanitaires, sociales, sécuritaires, mais aussi environnementales, face aux discours faussement rassurants.

Troisièmement, si nous souhaitons voir baisser la consommation de drogues, nous devons aussi unir nos forces contre toute forme de stigmatisation des usagers de drogues : tout être humain est, par définition, vulnérable face aux aléas de la vie. Il est de notre devoir d'aider et d'accompagner, par tous les moyens scientifiquement validés, ceux qui trouvent dans ces substances un réconfort ou une béquille, sans porter de jugement sur leurs failles.

Quatrièmement, ensemble et sans relâche, nous devons en même temps lutter contre la menace que représentent, pour la sécurité de l'ensemble de nos sociétés, les réseaux criminels, toujours plus actifs, qui utilisent la violence et la corruption pour s'enrichir.

A cet égard, la France a renforcé son dispositif avec le lancement en 2019 d'un nouveau Plan national de lutte contre les stupéfiants et la création d'un nouvel office antistupéfiants, l'OFAST, qui a déjà fait ses preuves récemment sur le terrain. Nous devons aussi offrir des alternatives économiques, sociales et éducatives viables, à ceux qui produisent dans des régions rurales reculées, à ceux qui transforment dans des laboratoires situés dans les sous-sols de nos villes, mais aussi à tous ceux qui servent de petites mains aux trafiquants de drogues, esclaves au cœur de nos cités, victimes du mythe de l'argent facile. Nous devons le faire pour les aider à sortir d'une spirale d'illégalité sans avenir et pour préserver nos sociétés de ces produits.

Cette approche équilibrée et globale se reflète également dans les contributions fournies par la France en soutien au développement de la coopération internationale et du renforcement de capacités, y compris à travers l'assistance technique de l'ONUSUDC.

M. le Président,

La santé et le bien-être des populations étaient l'objectif premier de ceux qui ont rédigé les Conventions internationales sur les stupéfiants. Il est de notre devoir de continuer à poursuivre cet objectif, en développant ensemble, avec les agences des Nations Unies, avec les scientifiques, avec la société civile, les solutions que nos concitoyens attendent de nous.

La France continuera à œuvrer résolument avec tous les partenaires pour préserver le cadre multilatéral que nous avons bâti ensemble et élaborer des solutions adaptées afin de faire face à ces nouveaux défis. C'est au nom de cette ambition que j'ai le plaisir d'annoncer la candidature de la France pour un nouveau mandat au sein de la Commission des stupéfiants pour la période 2022 à 2025.

Je vous remercie pour votre attention./.